

CAFERUIS

Certificat d'Aptitude aux Fonctions
d'Encadrement et de Responsable d'Unité
d'Intervention Sociale

Diplôme d'État de niveau 6 (réforme août 2022)

Voies d'accès : formation continue - VAE - Apprentissage



À la jonction de la direction et des équipes

À partir d'une approche managériale rénovée des professionnels et des actions directement menés auprès des usagers, cette formation vous conduit à vous positionner de façon stratégique et opérationnelle entre direction, équipes et partenaires au sein de l'organisation de l'établissement, du service du dispositif d'intervention sociale.

Le Ministère des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes Handicapées a actualisé ce certificat par Arrêté du 31 août 2022. Cette formation de cadre atteste l'acquisition des aptitudes et des domaines de compétences relatifs à cette fonction et reconnue au niveau 6 du Répertoire National des Certifications Professionnelles. S'appuyant sur des référentiels d'activités, de compétences, de formation et de certification, elle a pour objet de vous préparer ou de vous perfectionner à l'exercice des activités suivantes au sein d'une unité

d'intervention sociale :

- Mise en œuvre et évaluation de l'activité
- Gestion du partenariat et du travail en réseau
- Encadrement d'une équipe pluridisciplinaire et pluri-professionnelle
- Suivi de la gestion des ressources humaines
- Suivi de la gestion administrative et logistique
- Gestion du budget, élaboration et évaluation du projet

Communication

Pour se faire sont mises en œuvre des méthodes pédagogiques alternant savoirs théoriques, méthodologiques et pratiques.

IRTS Normandie-Caen

2 rue du campus - BP 10116
14204 Hérouville Saint-Clair Cedex
Tél. 02 31 54 42 00
info@irtsnormandiecaen.fr

Secrétariat pédagogique :

Charline Sehier
Tél. 02 31 53 19 97
csehier@irtsnormandiecaen.fr

N° d'activité : 25 14 01376 14

Siret : 413 984 303 00029

Code APE : 8559 B



PRÉREQUIS

La formation est ouverte aux candidats remplissant l'une des conditions suivantes :

- Justifier d'un diplôme délivré par l'État visé à l'article L. 451-1 du code de l'action sociale et des familles classé au moins de niveau 5 du cadre national des certifications professionnelles.
- Justifier d'un diplôme, certificat ou titre inscrit au répertoire national des certifications professionnelles classé au moins au niveau 6 du cadre national des certifications professionnelles.
- Justifier d'un diplôme délivré par l'État ou d'un diplôme national ou d'un diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur, sanctionnant un niveau de formation correspondant au moins à deux ans d'étude supérieur, ou d'un diplôme, certificat ou titre inscrit au répertoire national des certifications professionnelles classé au niveau 5 du cadre national de certifications professionnelles et justifier d'une expérience professionnelle de deux ans réalisée dans tout organisme public ou privé relevant du secteur de l'action sociale, médico-social, éducatif, santé ou de l'économie sociale et solidaire.
- Justifier d'un diplôme délivré par l'État visé par l'article L. 451-1 du code de l'action sociale et des familles classé au niveau 4 du cadre national des certifications professionnelles et justifier d'une expérience professionnelle de quatre ans réalisée dans tout organisme public ou privé relevant du secteur de l'action sociale, médico-social, éducatif, santé ou de l'économie sociale et solidaire.
- Les candidats titulaires d'un diplôme délivré à l'étranger fournissent une attestation portant sur le niveau du diplôme dans le pays où il a été délivré. Cette attestation est délivrée, à la demande du candidat, par un centre habilité à cet effet.

INSCRIPTION

Sur notre site internet

www.irtsnormandiecaen.fr

CALENDRIER

Sur notre site internet

www.irtsnormandiecaen.fr

COÛT ET FINANCEMENT

Informations sur

www.irtsnormandiecaen.fr

Conditions d'admission

Sur dossier de candidature. Après étude du dossier, les candidats, remplissant les prérequis, sont convoqués à un entretien d'admission.

Sont admis de droit en formation suite au dépôt de leur dossier de candidature :

- Les candidats ayant signé un contrat d'apprentissage.
- Les candidats ayant préalablement acquis un ou plusieurs domaines de compétences du CAFERUIS en application des articles D. 451-20 à D. 451-24 du CASF dans leur rédaction antérieure au décret n°2022-1208 du 31 août 2022.
- Les candidats ayant préalablement acquis un ou plusieurs blocs de compétences du CAFERUIS fait l'objet d'une sélection sur dossier puis d'un entretien.

Organisation de la formation

Durée de la formation

1 an à raison de 2 à 5 jours par mois.

La formation globale est répartie de la façon suivante :

820 heures de formation dont 400h de formation théorique et 420h de stage.

Lieu

IRTS Normandie-Caen à Hérouville Saint-Clair (Calvados)

Contenu de la formation

La formation théorique est organisée autour de quatre domaines de formation :

- **BLOC 1 :** Piloter l'activité d'une unité d'intervention sociale
- **BLOC 2 :** Manager et gérer les ressources humaines d'une unité d'intervention sociale
- **BLOC 3 :** Gérer les volets administratif, logistique et budgétaire d'une unité d'intervention sociale.
- **BLOC 4 :** Contribuer au projet d'établissement ou de service.

Validation et certification

Les blocs de compétences sont acquis définitivement, indépendamment les uns des autres.

Le CAFERUIS est obtenu après acquisition des 4 blocs de compétences et validation par la DREETS.

3 épreuves organisées par l'IRTS :

- Présentation et soutenance d'un dossier technique (Bloc 1).
- Épreuve orale d'étude de situation portant sur le management d'équipe (Bloc 2).
- Épreuve écrite : note d'aide à la décision portant sur la gestion administrative, logistique et budgétaire (Bloc 3).

1 épreuve organisée par la DREETS :

- Présentation et soutenance d'un mémoire de pratique professionnelle relatif à la conception et à la conduite de projets (Bloc 4).

Dispenses et allègements

Informations sur

www.irtsnormandiecaen.fr